



Motion

Sur le retrait de la tutelle CNRS dans plusieurs laboratoires

Les membres de la section 43 (Politique, pouvoir, organisation) du Comité national de la recherche scientifique, réunis en session d'automne, ont pris connaissance de la décision du CNRS de retirer sa tutelle, partiellement ou totalement, à deux unités mixtes de recherche (UMR) de sciences humaines et sociales, le CITERES (Tours) et le CEPEL (Montpellier). Au cours de la même période, au moins trois autres UMR du CNRS, relevant d'une variété de disciplines scientifiques, ont fait l'objet d'une telle mesure de « désUMRisation » (DPM, MAP, ARNA). Ces unités accueillent un nombre important de personnels CNRS (de 5 à 16). Les décisions brutales qui les affectent surviennent en cours de contrat, sans concertation avec les autres tutelles des unités, et sans consultation préalable des sections concernées.

Ces décisions s'inscrivent dans une politique globale de désUMRisation. Dans une lettre du 21 octobre au président de l'Université de Tours, le PDG du CNRS Antoine Petit a en effet annoncé qu'il « souhaite faire évoluer son implication à court terme dans 5% des UMR », c'est-à-dire environ une quarantaine à l'échelle nationale.

Au CEPEL, qui relève à titre principal de la section 43, la décision de retrait total de la tutelle CNRS à la fin de l'année 2026 a été annoncée en septembre 2025 par l'INSHS, alors que les équipes avaient été encouragées pendant plusieurs mois à monter un projet d'équipe mixte de recherche (EMR), qui avait reçu une évaluation scientifique favorable et le soutien de l'Université. Ce projet était lié à l'arrivée d'au moins un personnel CNRS dans le centre et à sa direction. Cette décision de retrait total du CNRS et les modalités de son annonce placent les personnels CNRS de cette unité dans une situation préoccupante du point de vue des risques psychosociaux. Cette décision va en outre agraver la fragilité des sciences sociales sur le site de Montpellier Université. Elle revient à affaiblir significativement le soutien du CNRS aux sciences sociales du politique dans une large zone géographique.

La section considère que cette politique de désUMRisation s'inscrit directement dans le prolongement de la stratégie des Key-Labs, unanimement combattue au printemps 2025 par la communauté scientifique. Une autre possibilité, guère plus rassurante, serait que ces restructurations soient mues uniquement par un contexte budgétaire contraint, conduisant à renoncer à une politique scientifique ambitieuse et au rôle central du CNRS dans le maillage territorial de la recherche.

En écho aux prises de position de nombreuses institutions scientifiques et à la [motion de la Conférence des président·es du Comité national de la recherche scientifique](#) (CPCN) du 24 novembre 2025, la section 43 dénonce ces décisions et, plus largement, la démarche générale

dans laquelle s'engage la direction du CNRS. Selon la procédure en vigueur actuellement, les sections doivent être sollicitées à chaque création, renouvellement et suppression d'unités de recherche ; en cas d'avis divergent, c'est au Conseil scientifique d'institut (CSI) de donner un avis. La Section 43 demande donc à la direction du CNRS et de l'INSHS de respecter les procédures internes en cas de projet de retrait partiel ou total de la tutelle CNRS d'une unité.

Motion adoptée le 11/12/2025 à l'unanimité.

20 votant.es : 20 pour, 0 contre, 0 abstention

Laure BERENI

Présidente de la Section 43

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Evelyne BRUNET-PRIOUX, présidente de la Conférence des présidents du Comité national.
- M. Matthieu CASSIN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national et président du Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Madame la présidente et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts.